

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 09 mars 2022

**Présents :** Mmes Sylvie SECHET, Monique ZAMPERLINI, Karine LANIAU, Martine COUDRIEU et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, Jürgen ALLEAUME.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Catherine DUMAZERT pouvoir à M. Jean-Michel DUMAZERT,  
M. Xavier SEVERE pouvoir à Mme Karine LANIAU,  
M. Marc SECHET pouvoir à M. Fabrice AUCOULON.

**Absents :**

Mmes Nathalie ECCLI, Lucilia DA SILVA et M. Damien GUILLAUMOT.

**Personnel administratif :**

Mme Paula FONSECA

La séance a été ouverte à 19h10 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, M. Jürgen ALLEAUME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**2) Approbation compte rendu du 27/01/2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 27/01/2022.

**3) Compte de Gestion Budget Communal 2021**

M. Marcel DUBOIS, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, expose aux membres du conseil municipal le compte de gestion qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et rappelle que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter par M. DUBOIS les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 du budget communal.

**4) Compte Administratif Budget Communal 2021**

Sous la présidence de M. Marcel DUBOIS, conseiller municipal chargé de la préparation des documents budgétaires, et hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 du budget communal qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses	675 334.30 €	
Recettes	1 158 106.14 €	
Excédent de clôture de fonctionnement :		482 771.84 €

**Investissement**

Dépenses	815 738.94 €	
Recettes	568 448.02 €	
Déficit de clôture d'investissement :		247 290.92 €

Hors de la présence de Mme Sylvie SECHET, Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2021 du budget communal.

**5) Affectation de résultat**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021 afférent au budget communal et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 482 771.84 € (002)
- un déficit d'investissement de 247 290.92 € (001)

Madame le Maire demande au conseil municipal d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2021 au compte 1068 du budget primitif communal 2022, soit 247 290.92 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter une partie des résultats de l'exercice 2021 au compte 1068 sur le budget primitif communal 2022 de 247 290.92 € et d'inscrire 235 480.92 € au compte 002.

### **6) Désignation délégué Parc Naturel Régional du Gâtinais Français**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR).

Considérant qu'à la suite de la démission de Mme Martine HUIBAN de son poste de conseillère municipale, il convient de désigner 1 délégué suppléant de la commune auprès du PNR.

Considérant que Mme Karine LANIAU et M. Xavier SEVERE souhaitent rester délégués titulaires suite à leurs désignations le 27 novembre 2020 par le conseil municipal.

Considérant que Mme Monique ZAMPERLINI souhaite rester déléguée suppléante suite à sa désignation le 22 juin 2020 par le conseil municipal.

Considérant que Mme Martine COUDRIEU se porte candidate,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

	<b>Voix</b>
Martine COUDRIEU	11

Le conseil municipal désigne Mme Martine COUDRIEU déléguée suppléante et rappelle que Mme Monique ZAMPERLINI est déléguée suppléante. Le conseil municipal rappelle que les délégués titulaires sont Mme Karine LANIAU et M. Xavier SEVERE.

### **7) Remboursement avance de frais**

Mme le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'avance de frais a été faite pour les dépenses suivantes :

Achat caméras de vidéosurveillance pour l'école maternelle (remplacement du système existant)	<b>745.58 €</b>	Frais avancés par M. S.
---	-----------------	-------------------------

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le remboursement des frais avancés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le remboursement des frais avancés pour un montant de 745.58 €.

### **8) Questions diverses**

- Elections Présidentielles et Législatives

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal de s'inscrire sur les tableaux de présence des élections Présidentielles et Législatives. Un tour de table est effectué afin que chaque conseiller se positionne sur un ou plusieurs créneaux horaires de présence au bureau de vote.

- Point sur les travaux Ecoles / Mairie

Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux sur les écoles et la mairie (duplex). La levée finale des travaux est en prévision, il reste des finitions à faire pour une entreprise. Cette entreprise a du retard sur sa partie, des pénalités seront appliquées comme prévu dans le marché. Duplex mairie : une fuite sur une fenêtre de toit est en cours d'expertise. Ecole maternelle : portes à revoir de la salle de motricité, gouttières à revoir (non-conformes).

- Finances CCEJR

Mme Le Maire évoque la situation financière de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : le budget est dans une situation sensible, plus que prévu. Les recettes sont en baisse et les prises de compétences ont un coût incompressible. Les investissements sont figés : l'étude de la voie nouvelle (convention entre département et la CCEJR), l'aménagement de voirie (chicanes + coussins berlinois) de la rue des sablons et le projet de crèche. Mme Le Maire précise que toutes les communes devront faire un effort par rapport aux projets et que la CCEJR augmentera son taux de la fiscalité.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20H05.